

CAPITAL RÉGIONAL ET COOPÉRATIF DESJARDINS
ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DES ACTIONNAIRES LE 27 MARS 2020
RAPPORT SUR LE RÉSULTAT DU SCRUTIN

RÉSOLUTION # 1

Élection des administrateurs

Nous, les scrutateurs soussignés, faisons par les présentes rapport du résultat du scrutin relativement à la question ci-dessus comme suit :

NOM	EN FAVEUR	%
Lucie Demers	7,612,662	82.92%
Louis Régis Tremblay	6,745,487	73.72%
Louis Lemire	586,659	6.57%
Michel Fortin	980,713	10.97%
Patrick Vallerand	1,748,557	19.52%
Sina Pousht-Mashhad	439,431	4.92%

LE RAPPORT DES SCRUTATEURS INDIQUE QUE LES CANDIDATS ÉLUS SONT:

Lucie Demers	7,612,662	82.92%
Louis Régis Tremblay	6,745,487	73.72%



Martine Gauthier, scrutateur



Gale Demick, scrutateur

Les nombres que fournit Computershare à titre de scrutateur représentent les résultats de notre compilation des procurations que les actionnaires inscrits nous ont retournées et, si Computershare a fait parvenir des formulaires d'instructions de vote (des « FIV ») directement aux propriétaires véritables non opposés (les « PVNO ») au nom de l'émetteur, les FIV que les PVNO nous ont retournés directement, le tout combiné aux rapports cumulatifs sur le vote des propriétaires véritables qui ont été compilés et fournis par un (des) tiers. Par conséquent, Computershare est uniquement responsable et garantit seulement l'exactitude de ses propres compilations de procurations et de FIV. Computershare ne garantit pas l'exactitude des rapports cumulatifs sur le vote des propriétaires véritables qui sont fournis par tout tiers et décline toute responsabilité à cet égard.

Si Computershare a fait parvenir des formulaires d'instructions de vote directement aux PVNO au nom de l'émetteur, cet envoi a été effectué à l'aide des fichiers électroniques que Computershare a reçus des intermédiaires ou de leurs mandataires. Quoique Computershare rapproche les données de ces fichiers à celles de la procuration générale 54-101F4 qui nous est remise en vertu de la Norme canadienne 54-101, il est possible que, dans certains cas, les positions des intermédiaires auprès de la Caisse canadienne de dépôt de valeurs limitée, à la date de référence de l'assemblée, contiennent un nombre insuffisant de titres pour justifier tous les titres figurant dans les fichiers en question. Dans ce cas, si l'écart ne peut pas être corrigé, les règles relatives au survote s'appliqueront, et ce, conformément aux directives du président de l'assemblée.

À la réception de tout rapport cumulatif sur les votes de propriétaires véritables qui est compilé et fourni par un (des) tiers, Computershare examine le nombre total des votes reçus pour chacun des intermédiaires et rapproche ce nombre à la position de l'intermédiaire figurant à la procuration générale ou procuration générale supplémentaire qu'elle a reçue. Si la position de l'intermédiaire est insuffisante et ne permet pas de compter l'ensemble des votes, Computershare pourra prendre des mesures pour remédier à la situation, bien qu'elle ne soit pas tenue de le faire. Si la situation n'est pas redressée, les règles relatives au survote s'appliqueront, et ce, conformément aux directives du président de l'assemblée.

Il est possible que, conformément aux directives du président de l'assemblée, nous ayons inclus dans nos rapports des renseignements sur les propriétaires véritables qui ont assisté à l'assemblée en personne et à l'égard desquels nous n'avons pu ni confirmer ni vérifier la propriété d'actions ou l'exercice des droits de vote afférents à leurs actions, mais qui ont pu fournir un document confirmant leur identité, tel qu'un FIV émis par un tiers. Dans ce cas, Computershare ne fait aucune représentation et n'offre aucune garantie quant à l'exactitude des nombres inclus par suite de la directive du président, et décline toute responsabilité relative à leur inclusion dans son Rapport du scrutateur.